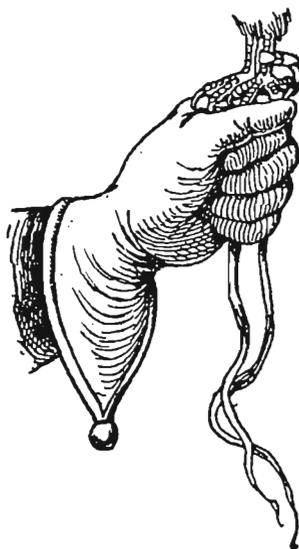




Association pour la sauvegarde de la cité historique et artistique de Sion

Bulletin N° 64

1998



LE GANTIER ET LES LOMBARDS

PIERRE DUBUIS

**LE GANTIER
ET LES LOMBARDS**



PIERRE DUBUIS

LE GANTIER ET LES LOMBARDS

Regards sur les artisans sédunois du XIV^e siècle

Parmi les facteurs qui, au Moyen Age, font qu'une ville est une ville¹, une concentration humaine émergeant quelque peu dans l'océan de ruralité qu'est alors l'Europe, certains relèvent du domaine économique.

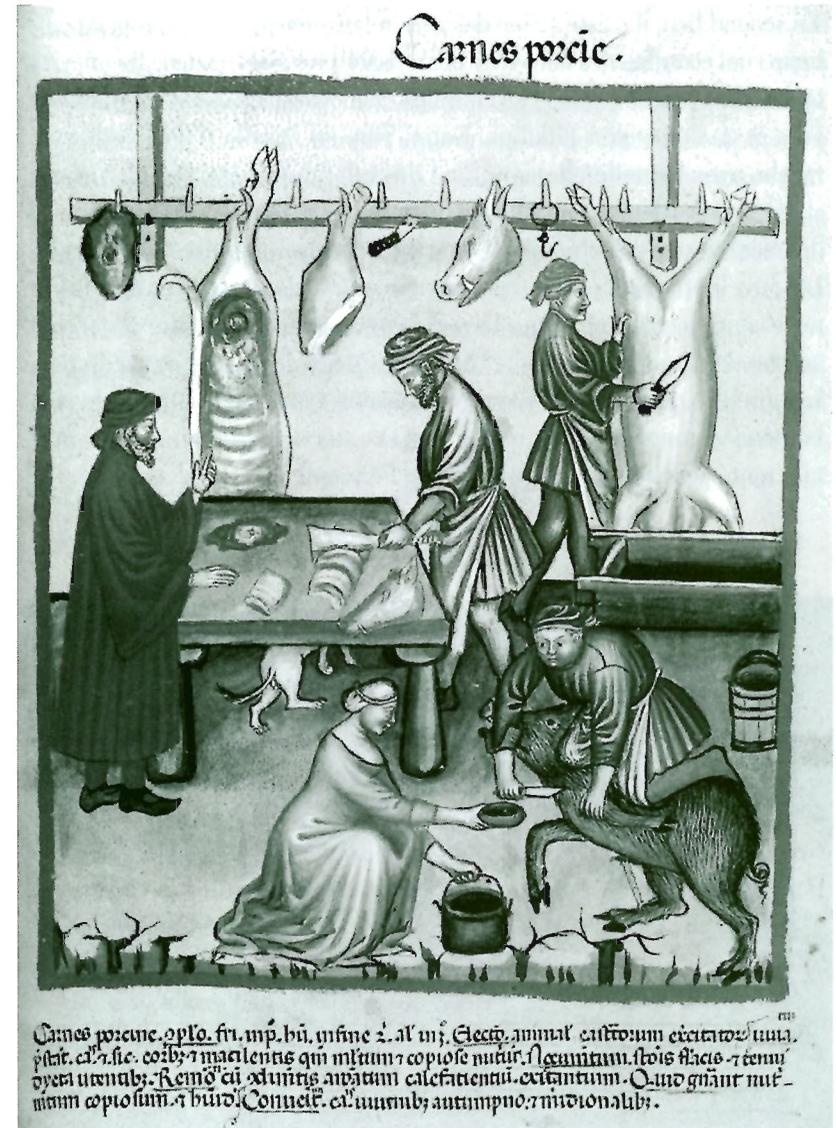
Vers 1300, Sion, ville aux origines au moins gallo-romaines et résidence épiscopale depuis le très haut Moyen Age, offre de tout cela un assez bon exemple. Cette cité de quelque 2000 habitants est alors un lieu d'étape sur le chemin du Simplon, l'une des voies qui permettent aux trafics commerciaux européens de franchir les Alpes. Dotée de foires qui attirent des commerçants venus d'assez loin et d'un marché hebdomadaire, Sion peut jouer un rôle économique régional, que viennent encore renforcer les services offerts aux citadins et aux paysans alentours par les notaires², les prêteurs d'argent³ et surtout les artisans établis en ville.

Je voudrais ouvrir ici quelques fenêtres sur le petit monde des artisans⁴ actifs à Sion dans la première moitié du XIV^e siècle, en ce temps qui précède la terrible rencontre de 1349-1352 entre les Sédunois, les puces et les Savoyards⁵. Tout d'abord, la population artisanale de la ville épiscopale sera sommairement décrite dans les années 1340, grâce à une liste des membres de la confrérie du Saint-Esprit. Quelques exemples choisis chez les artisans du cuir suggéreront ensuite comment les gens de métier s'organisent en formant des sociétés et comment ils tissent des réseaux de relations commerciales. Le regard se concentrera finalement sur un gantier et sur sa femme, à travers deux documents qui décrivent assez bien leur minuscule univers, tout en révélant les fragilités du statut de l'artisan.

Le petit monde des artisans sédunois vers 1340

Entre le XIII^e et le XV^e siècle, la confrérie est, pour les laïcs de la campagne et de la ville, un cadre important de la vie religieuse et de la charité organisée⁶. Les Sédunois se retrouvent au sein d'une confrérie du Saint-Esprit, dont les archives contiennent une liste de membres établie en 1340⁷. Ce document est particulièrement soigné, grâce probablement à l'expérience administrative de l'un des deux prieurs, Tommasino da Sormano, un homme d'affaires d'origine lombarde fort influent en ville et à la cour de l'évêque. La liste donne le nom de 549 confrères. Parmi eux, 473 individus (368 hommes et 105 femmes) sont, d'une manière point trop incomplète⁸, les chefs de famille demeurant alors à Sion. Sur la base des informations offertes par la liste, complétées par des données provenant de nombreuses autres sources contemporaines, on peut connaître le métier de 222 confrères. La majorité des autres sont vraisemblablement des paysans. Les Sédunois recensés en 1340 exercent trente-huit professions différentes. A eux seuls cependant, trois métiers (cordonnier, tailleur et boucher) occupent près de la moitié des travailleurs repérés. Les sept métiers représentés dans la confrérie par dix praticiens au moins (cordonnier, tailleur, boucher, prêtre⁹, pelletier, forgeron et notaire) totalisent près des trois quarts des travailleurs. Parmi les autres professions, beaucoup sont liées à l'alimentation (meunier, aubergiste, tavernier, fournier, boulanger, pâtissier, pêcheur) et à la construction (maçon, charpentier, couvreur).

Les artisans de la nourriture, du vêtement et du fer, flanqués d'un groupe assez copieux de prêtres et de notaires, dominent le milieu professionnel sédunois. Cette distribution évoque assez bien la ville moyenne qu'est Sion, où les artisans peuvent compter sur trois espèces de clients. En premier lieu, une bonne partie de la population urbaine a besoin d'artisans chez qui acheter ce que leurs occupations professionnelles ne leur laissent pas le loisir de produire eux-mêmes (au contraire des paysans qui tâchent d'approcher au mieux l'autosuffisance).



Scène de boucherie au XIV^e s. (Italie du Nord). Les bouchers sont les principaux fournisseurs de peaux qui permettront aux artisans du cuir de confectionner leurs marchandises.

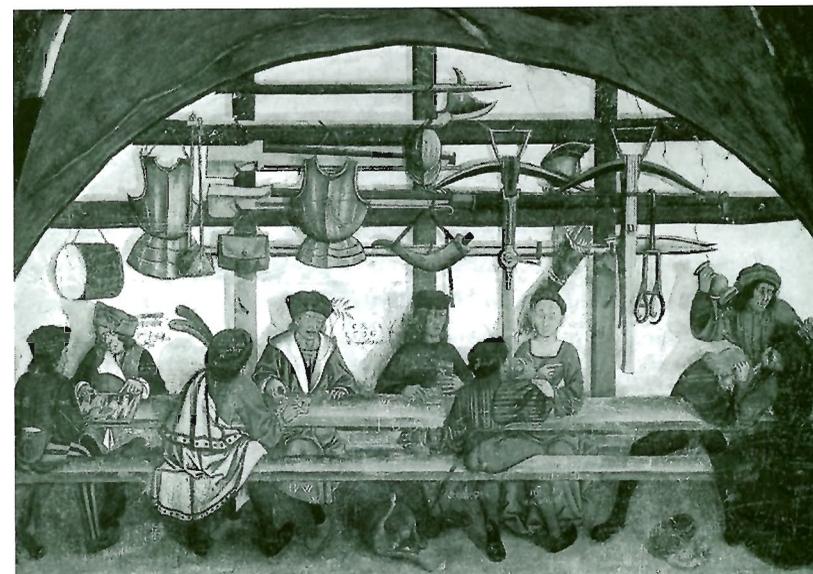
En second lieu, il existe à Sion des gens relativement aisés (mais peu nombreux) qui contribuent à faire vivre des artisans plus rares, comme les orfèvres ou les gantiers: l'évêque et sa cour, les chanoines, les nobles résidant en ville et quelques gros citadins. Enfin, Sion est le pôle d'une vaste zone rurale, avec laquelle elle entretient des relations économiques étroites; si les paysans viennent en ville vendre leurs surplus, ils s'y procurent aussi des denrées ou des objets qu'ils ne peuvent pas produire ou fabriquer. Le développement artisanal de Sion ne va donc guère au-delà du nécessaire local et régional. Divers facteurs empêchent alors l'activité artisanale de «déchirer»: la relative exiguïté de l'arrière-pays sédunois, la difficulté de la vie des paysans dans des campagnes surpeuplées et la menace guerrière, bien réelle au XIV^e siècle pour cette petite capitale toute proche de la frontière avec l'ennemi savoyard.

Regards sur les artisans du cuir

Avec cinquante-neuf individus, les artisans du cuir forment le groupe dominant (26.6 %) parmi les gens de métier confrères du Saint-Esprit en 1340: quarante-deux cordonniers (*sutores*), seize peaussiers (*pelliparii*) et un sellier. Ces chiffres n'étonnent pas trop: le cuir intervient en effet dans la fabrication de nombreux objets très courants: chaussures et vêtements, courroies de toutes sortes, outres et sacs, armements et harnachements, reliures. Il y a donc, dans une petite capitale épiscopale et son arrière-pays, de quoi occuper ceux qui préparent les peaux et ceux qui les mettent en œuvre. Grâce aux richesses des archives laissées par les notaires valaisans du Moyen Age, il serait possible, depuis la fin du XIII^e siècle, de connaître ce milieu d'une manière très fine, que ce soit dans ses activités économiques ou dans son insertion sociale. A titre d'exemple, j'évoquerai simplement les sociétés conclues par ces artisans, ainsi que leur réseau de relations commerciales.

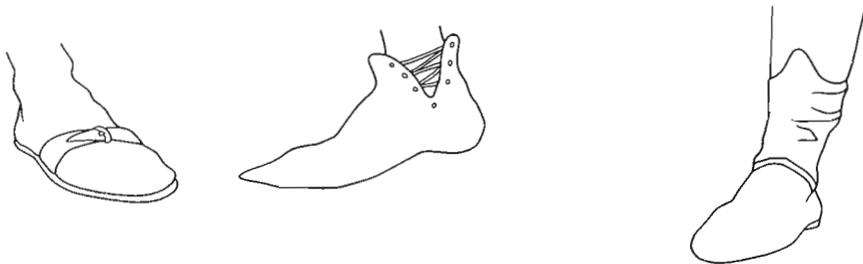
Sociétés commerciales

Pour autant qu'on le sache, il n'existe pas à Sion au XIV^e siècle d'associations qui, sous la forme de corporations ou de confréries de métier, serviraient à la défense des intérêts artisanaux. En revanche, signe tout de même d'un certain niveau de développement, les artisans sédunois ont, comme les hommes d'affaires, l'habitude de conclure, à deux ou plus, parfois durablement mais en général à court terme, des contrats de société en fonction d'objectifs bien délimités. Quand le besoin s'en fait sentir, les artisans du cuir ne se privent pas de cette manière d'améliorer leur efficacité. Les contrats de société



Les soldats, grands consommateurs de cuir: besaces, courroies, carquois, chaussures... (fresque du XV^e s., château d'Issogne, Val d'Aoste).

eux-mêmes nous manquent le plus souvent, mais on peut reconstituer les grandes lignes de l'association lorsque des conflits opposent les partenaires. Le 29 octobre 1320 par exemple¹⁰, à Sion, les frères Pierre, Jean, Nicolas et Michel *de la Cuau*, peaussiers dans la ville épiscopale, sont en conflit avec leur collègue Perrier *de la Fassy*. Ils se disputent à propos d'une société autrefois conclue entre eux. L'acte par lequel ils finissent par s'arranger révèle un schéma très classique. Les membres de la société doivent d'abord engager de l'argent. Une fois atteints les objectifs fixés, les associés sont censés se rendre mutuellement compte de leur activité et se répartir les bénéfices en proportion des sommes investies. Le document ne dévoile rien sur les buts que recherchaient ces cinq peaussiers. On peut imaginer par exemple qu'ils ont acheté ensemble des cuirs.



Se procurer la matière première

Pour la fabrication d'objets courants ou ne nécessitant pas des cuirs préparés d'une manière particulière, les artisans sédunois semblent se contenter de l'offre locale. Les registres des notaires conservent en revanche la trace d'un commerce de cuirs plus particuliers.

Le 8 février 1338¹¹ par exemple, dans la maison des chanoines située à Sion, près de l'église Saint-Théodule, le marchand Perrod de Sierre fait, devant un notaire, une reconnaissance de dette en faveur d'un certain Guillaume Verney de Chamonix. Il s'engage à lui payer, d'ici au prochain Carême, une somme de 21 livres et 5 sous, qu'il lui doit pour l'achat de 840 basanes, ces peaux de mouton tannées, très souples, qu'utilisent les maroquiniers, les selliers ou les relieurs.

Le peaussier Jeannot Rey, demeurant à Sion mais originaire de Vernamiège, se procure des cuirs fins à Vevey. Le 17 avril 1340¹², il se reconnaît débiteur d'un certain Perrod, fils du Clerc de Vuisternens, habitant Vevey. Il promet de lui rembourser avant les Rogations prochaines les 43 sous mauriçois qu'il lui doit pour le prix de 240 peaux d'agneau blanches. Fait intéressant, le créancier veut bien accepter des peaux de chevreau en paiement, mais à condition que deux experts les aient d'abord jugées parfaitement préparées.

Ces deux exemples montrent que les artisans sédunois du cuir entretiennent des relations d'affaires assez lointaines. Dans un domaine commercial proche de celui du cuir, on observe que certains bouchers sédunois du XIV^e siècle s'approvisionnent en animaux auprès de marchands de bétail venus, par exemple, de Rue¹³ ou du pays d'Ogoz¹⁴. Un siècle plus tard, les chanoines du Grand Saint-Bernard se rendent volontiers à la foire de Vevey pour acheter des bêtes à des marchands de la Gruyère et du pays de Fribourg¹⁵.



La peau est tendue sur un cadre de bois et l'artisan s'apprête à la gratter pour éliminer la graisse (Allemagne, XV^e s.).



Derrière le marché de fruits et légumes, l'échoppe d'un cordonnier et celle d'un marchand d'objets en cuir (ceintures, courroies...) (fresque du XV^e s. au château d'Issogne, Val d'Aoste).

Un artisan insolvable et ses créanciers

Le 30 janvier 1324¹⁶, à Sion, devant la maison d'Ardigo «le lombard», marchand et citoyen de Sion, sous les arcades, quatre personnes se réunissent devant le notaire Jean de Montmélian. Il y a d'une part Jean d'Orsières, lieutenant en ville de Sion pour le vidomne épiscopal, ainsi que le «lombard» Tommasino¹⁷, neveu du marchand Ardigo. D'autre part, il y a Uldriod de Salquenon, gantier de Sion, et sa femme Antoinette. Tout se passe en la présence de trois témoins: deux citoyens de Sion, Jeoire Cordonot et Guillaume le gantier, ainsi qu'un marchand du Pays de Vaud, Hugues de la Sarraz. Tommasino s'était auparavant, en son nom et en celui de son oncle, plaint du gantier Uldriod et de sa femme auprès de Jean d'Orsières, le lieutenant vidomnal. Les marchands leur réclamaient en effet 45 sous et 6 deniers de monnaie locale que le couple avait reconnu leur devoir pour des denrées, un prêt et diverses marchandises. Jean d'Orsières avait alors prié les époux de s'acquitter de leur dette.

Comme ils n'ont pas pu y parvenir, Uldriod et Antoinette remettent aujourd'hui au lieutenant vidomnal, comme remboursement de la somme due aux marchands, les meubles et objets qui peuplent leur maison, ainsi que les outils, les réserves de cuir et les produits finis qui se trouvent dans l'atelier. Le notaire en donne l'inventaire détaillé. Avec l'approbation expresse du gantier et de sa femme, Jean d'Orsières remet ces biens en paiement à Tommasino et à son oncle.

Le second acte est passé le même jour, au même endroit, devant le même notaire et les mêmes témoins. Se présentent d'un côté Tommasino, pour lui et comme représentant de son oncle Ardigo, et de l'autre le gantier Uldriod et son épouse. Le notaire rappelle que ces derniers devaient 45 sous et 6 deniers aux deux marchands, et qu'ils s'étaient acquittés en livrant des biens mobiliers à leurs créanciers, par l'intermédiaire du lieutenant vidomnal Jean d'Orsières. Or, voici que Tommasino et son oncle remettent tous ces objets en prêt à Uldriod et à Antoinette, «afin qu'ils puissent travailler et se procurer leur pain». Dans les temps à venir,

les époux devront rendre compte de leur activité aux marchands et ils s'engagent à leur céder une partie des profits qu'ils pourraient faire. Uldriod et sa femme promettent enfin de rendre immédiatement ce matériel aux «lombards», s'ils veulent en disposer.

Les deux documents dont j'ai résumé le contenu n'ont en eux-mêmes rien d'extraordinaire. On y voit un artisan en difficultés financières tomber sous la coupe de créanciers qui lui ont fourni des marchandises (peut-être de la matière première) et des capitaux. Quelles que soient les formes juridiques du procédé, Ardigo et son neveu prennent en quelque sorte



Une placette du Moyen Age (Nord de la France, XV^e s.).

en otage le matériel professionnel et le travail de leur débiteur insolvable. Au lieu de le mettre en vente pour se payer, ils vont se rembourser progressivement en prélevant une partie des profits du gantier, dont ils contrôlent l'activité en tenant son outillage et ses stocks de cuir, et en le contraignant à leur rendre compte de ses affaires. En 1333¹⁸, Tommasino, associé cette fois avec l'un de ses neveux, procède d'une manière assez semblable, en rachetant des biens meubles, domestiques et professionnels, saisis par la justice à un charretier séduisois incapable de rembourser ses dettes. L'homme d'affaires les remet ensuite au charretier, qui travaillera désormais pour lui, lui rendra compte de tous ses bénéfices et lui en cédera une partie.



Le changeur et sa femme (Quentin Metsys, 1514).

Dans la maison et l'atelier d'Uldriod le gantier

Dans le premier des deux actes que l'on vient d'examiner, le notaire Jean de Montmélian donne la liste détaillée des objets domestiques et du matériel professionnel cédés en remboursement par le gantier Uldriod de Salquenen à ses créanciers lombards. De tels inventaires ne sont pas très faciles à utiliser: on ne sait jamais jusqu'à quel point ils sont complets; les mots qui y représentent les objets demeurent parfois incompréhensibles¹⁹. Malgré tout, si on sait l'interroger, un inventaire parle avec abondance et précision des possesseurs des biens énumérés.

Le matériel domestique

La liste s'ouvre avec le lit et sa literie, composée d'un matelas et d'une pailleasse, de six draps, d'un coussin et d'un oreiller, d'une courtepointe et d'une couverture. Si l'on pense à ces maisons valaisannes dans lesquelles on ne trouvait au XIV^e siècle que des pailleasses avec quelques couvertures, les nuits du gantier ne devaient pas être trop inconfortables.

Le reste du mobilier consiste en trois bancs, un coffret et deux «arches», ces grands coffres qui sont, dans les maisons médiévales, les meubles dans lesquels on serre les biens précieux, comme les archives domestiques, l'argent, les vêtements précieux, des semences, et qu'on prend soin de mettre à l'abri en cas de guerre ou de menace. L'absence de table n'étonne qu'à moitié: souvent elle était «bricolée» avec une planche et des tréteaux improvisés.

Les objets liés à l'alimentation forment un important ensemble²⁰. Antoinette, la femme du gantier, dispose de ce qu'il faut pour préparer les aliments à la cuisson: un pétrin où malaxer la pâte des pains qu'elle ira cuire au four du quartier; un mortier pour concasser les céréales dont elle fera des bouillies, ainsi que des mesures à grain: un fichelin

(20-25 litres), un demi-fichelin et un quarteron. Le reste du matériel de cuisine concerne la cuisson des aliments. Deux hachettes pour couper le bois et un tisonnier évoquent le foyer rudimentaire. Au-dessus de lui, pendus à la crémaillère, les deux chaudrons qu'Antoinette utilise pour la cuisson des liquides et des bouillies. Deux poêles servent à rôtir les viandes. Un récipient spécial contient la réserve d'eau, puisée à une fontaine ou peut-être à la Sionne. Enfin, le couple et ses éventuels commensaux consomment les mets dans des écuelles, dont on ne sait si elles sont en bois (comme souvent dans ce pays) ou en terre cuite. Pour la consommation de boissons, il y a six gobelets. Qu'on ne soit pas surpris par l'absence de services: fourchettes et cuillers n'existent que



Seau à incendie en cuir daté de 1658 (Musées cantonaux du Valais).

dans de grandes tailles, pour servir les aliments; quant au couteau à tout faire, bien attesté (comme arme occasionnelle ou comme objet de convoitise) par les documents judiciaires, il est trop personnel pour figurer dans un tel inventaire. La liste d'objets domestiques que nous offre le notaire Jean de Montmélian comprend encore le matériel nécessaire pour stocker les réserves alimentaires: deux petits tonneaux (vides au moment de l'inventaire), une étagère où entreposer les pains, deux jarres de pierre ollaire, trois pots de terre et un autre de bois.

L'inventaire du matériel domestique du gantier Uldriod et de sa femme Antoinette n'offre pas de surprises particulières. Les objets énumérés correspondent à l'équipement d'un ménage de niveau moyen²¹. En repensant aux nombreux inventaires que j'ai parcourus dans ce pays, certaines absences étonnent cependant. Il n'y a par exemple pas de provisions alimentaires, alors qu'en général on trouve dans les caves et les greniers des céréales et des légumineuses, des fromages et du vin. Même si en janvier les réserves constituées en automne sont bien entamées, il y a peut-être là un signe de gêne économique. Il faut peut-être aussi interpréter dans ce sens l'absence, frappante chez cet artisan citadin, de sommes d'argent, de créances (à part une, sur laquelle je reviendrai) et de dettes. Le silence de l'inventaire à propos des vêtements et des armes n'a en revanche rien d'exceptionnel.

Le matériel professionnel

L'inventaire des objets cédés aux Lombards par le gantier nous ouvre la porte de son atelier. On y trouve une modeste réserve de matière première, composée de trente-six peaux, dont douze «blanches» et vingt-quatre «rouges».

Les indispensables outils sont là. Certains d'entre eux ont une utilité générale: deux couteaux «à talons», des pinces et des tenailles, quatre petits marteaux, un soufflet et un piston. D'autres sont liés à la préparation des cuirs: un fer à étendre les peaux et un fer à parer les peaux. D'autres enfin

servent à la décoration des bourses fabriquées par Uldriod, soit avec des fleurs, soit avec des lignes: cinq «fers *florotiours*», cinq «*florotiours* pour *floroter* les bourses», trois fers à ligner les bourses.

La présence de quatre «brunissoirs à polir les épées» suggère qu'Uldriod exerce une activité secondaire, liée à l'entretien des armes blanches. L'inventaire mentionne d'ailleurs une somme de 5 sous due à Uldriod «pour le polissage de cinq épées et la fabrication de leur fourreau». C'est donc bien par le biais du cuir qu'Uldriod a un petit côté armurier.

L'artisan remet enfin à ses créanciers son stock de produits achevés: 72 bourses, valant ensemble 9 sous mauricois. Cette information confirme ce que suggéraient déjà les fers à décorer les bourses: ce personnage, que le notaire qualifie de «gantier», semble fabriquer surtout des bourses; accessoirement, il fait des fourreaux d'épée et entretient les lames. Faute de sources comparables, on ne peut pas savoir si l'atelier de ce gantier est bien ou mal équipé. La modestie des provisions de cuir et du stock de produits finis, ne signifie pas grand chose. Elle reflète simplement l'état instantané de deux processus continus (l'usure du stock de matière première et l'érosion par vente du stock de production) dont on ignore tout. Plus concrètement, ces faibles quantités peuvent évoquer aussi bien un artisan besogneux et en mauvaise posture qu'un artisan prospère saisi juste avant un gros achat de matière première et juste après une belle vente !

Qu'il s'agisse de gants, de bourses décorées ou de fourreaux d'épée, les produits qui sortent de l'atelier d'Uldriod sont plutôt destinés à une clientèle dont les moyens et les besoins se situent à un niveau assez élevé: il devait servir des nobles et quelques riches citadins, recrutés à la cour épiscopale, dans le Chapitre canonial, dans les familles de l'aristocratie, dans le milieu des bourgeois aisés et parmi les gens de passage. C'est sans doute le caractère restreint de la demande qui explique pourquoi il n'y a pas de fabricants de gants, de bourses ou de fourreaux d'épée parmi les artisans membres en 1340 de la Confrérie du Saint-Esprit. Cette situation permet d'ailleurs aussi de comprendre pourquoi Uldriod pratiquait plusieurs métiers.

Ouvertures ...

Les quelques documents sur lesquels repose ce petit texte suffisent à suggérer, dans le demi-siècle qui précède les drames de 1349-1352, une petite ville pleine d'intérêt et de vie. La cour épiscopale, si modeste soit-elle, le Chapitre, un clergé copieux et de nombreux notaires évoquent, avec les édifices, les objets d'art et de culture qui leur sont liés, une petite capitale, lieu de pouvoir temporel et spirituel. Le milieu des artisans évoque les besoins quotidiens de la population, mais aussi ceux, plus luxueux, de sa frange supérieure. La présence d'une «colonie» lombarde rappelle que Sion est aussi une étape importante sur la route d'Italie. Hommes d'affaires et prêteurs d'argent, assez bien intégrés à la cour épiscopale et aux élites locales, ses membres donnent une tonalité particulière à la vie sédunoise. Dans le même temps, la campagne demeure bien présente en ville, à travers des bâtiments ruraux, des animaux et des citadins paysans et vigneron.

Ces quelques documents donnent d'autre part une idée de la richesse et de la diversité des sources de l'histoire de Sion au Moyen Age. Grâce en particulier à des archives notariales sans équivalent en Suisse et dans l'Arc alpin, Sion pourrait être un laboratoire majeur de la recherche sur les villes moyennes à la fin du Moyen Age. De belles recherches sont en cours sur le milieu des notaires (Chantal Ammann Doubliez), sur le tissu urbain (François-Olivier Dubuis, Antoine Lugon) et sur les gens d'affaires d'origine lombarde et piémontaise (Franco Morenzeni). Cela est réjouissant et incite à rêver. Il serait bon de réunir en un même lieu les archives de l'ancienne communauté urbaine («bourgeoisie») et celles de la «commune» qui lui a succédé au XIXe siècle. Il serait indispensable aussi de rendre facilement accessibles les archives notariales du Moyen Age.



- ¹ Pour s'initier à la ville médiévale, lire *Histoire de la France urbaine*, t. 2, *La ville médiévale, des Carolingiens à la Renaissance*, sous la direction de Jacques LE GOFF, Paris, 1980.
- ² Voir en dernier lieu Chantal AMMANN DOUBLIEZ, «Esquisse d'une histoire notariale du diocèse de Sion au Moyen Age: sources et problématique», dans *Vallesia*, 46, 1991, pp. 169-204.
- ³ En attendant la belle étude que prépare Franco Morenzoni, on trouvera quelques informations dans Pierre DUBUIS, «Raymond de Montevitulo, lombard et bourgeois de Saint-Maurice à la fin du XIII^e siècle», dans *Annales Valaisannes*, 1976, pp. 131-139 et, du même, «Lombards et paysans dans le vidomnat d'Ardon-Chamoson et dans la paroisse de Leytron de 1331 à 1340», dans *Vallesia*, 32, 1977, pp. 275-305.
- ⁴ Pour s'initier au monde du travail, lire Jacques HEERS, *Le travail au Moyen Age*, Paris, 1965.
- ⁵ Voir Pierre DUBUIS, *Des Sédunois, des puces et des Savoyards. Sion au milieu du XIV^e siècle*, Sion, 1994 [= *Sedunum Nostrum*, bulletin n° 54].
- ⁶ Pour s'initier aux confréries médiévales, lire Catherine VINCENT, *Les confréries dans le royaume de France, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, 1994.
- ⁷ Archives du Chapitre de Sion, thèque 75, n° 236, pp. 1-29.
- ⁸ C'est ce que suggère un dépouillement intensif des sources sédunoises entre 1335 et 1345.
- ⁹ Qu'on ne soit pas surpris de trouver le prêtre parmi les gens de métier: «ministère» et «métier» viennent du même mot latin, *ministerium* !
- ¹⁰ Archives du Chapitre de Sion, Minutaires, série A, n° 11, pp. 34-35.
- ¹¹ Archives de la Bourgeoisie de Sion (déposées aux Archives d'Etat du Valais), tiroir 252, n° 50, fol. 10r.
- ¹² Archives du Chapitre de Sion, Minutaires, série A, n° 20, p. 30.
- ¹³ Archives du Chapitre de Sion, Minutaires, série B, n° 12, p. 60 (1334: le Sédunois d'origine «fribourgeoise» Perrod de Syens a acheté, avec Perrod Bertheys, 36 bœufs à Etienne, fils d'Albert de Rue en Pays de Vaud).
- ¹⁴ Archives du Chapitre de Sion, Minutaires, série A, n° 20, p. 68 (1340: un boucher sédunois engage un homme qui lui convoiera des animaux depuis le pays d'Ogoz).
- ¹⁵ Voir Pierre DUBUIS, *Une économie alpine, Orsières, l'Entremont et les régions voisines, 1250-1500*, 2 volumes, Sion, 1990, vol. 1, pp. 285-286.
- ¹⁶ Archives du Chapitre de Sion, Minutaires, série A, n° 10, pp. 48-49.
- ¹⁷ Il n'est autre que le Tommasino da Sormano que nous avons rencontré plus haut comme prieur de la confrérie du Saint-Esprit.
- ¹⁸ Archives d'Etat du Valais, Fonds de Torrenté, AT N 2, p. 99. Contrat semblable en 1349, quelques semaines avant que la peste emporte Tommasino: Archives du Chapitre de Sion, Minutaires, série A, n° 22, p. 50.
- ¹⁹ Cet inventaire contient quelques objets que ne suis pas parvenu à identifier clairement: une «pierre de foudre» (une pierre à briquet ?), des *thesueres*, quatre douzaines de *cospez*, une *scusina* et une livre et demi de *follià* blanche.
- ²⁰ Sur l'alimentation valaisanne à la fin du Moyen Age, voir Pierre DUBUIS, «Repas funéraires, économie familiale et solidarité paroissienne. Huit paroisses du Valais central entre 1500 et 1533», dans *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 87, 1993, pp. 105-125.
- ²¹ Pour comparer, voir les 25 inventaires concernant des maisonnées d'Orsières, un siècle plus tard, dans Pierre DUBUIS, *Une économie alpine. cité*, vol. 2, pp. 165-191.

Sedunum Nostrum

Association pour la sauvegarde de la cité historique et artistique de Sion
Case postale 2245 – CH-1950 Sion 2 Nord
CCP 19-9921-3

Rédaction

Elvira Barras

Impression

Schmid Imprimeurs Sion